

Ce que le prophète Mohammed a apporté à l'humanité

Abderrazzaq maach

Quelques non-musulmans et
principalement des Occidentaux —
sous l'emprise de la déformation
délibérée de la personnalité du
Prophète Mohammad par plusieurs
sources occidentales — s'interrogent
sur ce que le Prophète (que le salut et
la paix de Dieu soient sur lui) a
réellement apporté à l'humanité. Ce

livre répond à cette question en se focalisant sur dix contributions essentielles que le sceau des prophètes et des messagers, Mohammed (que le salut et la paix de Dieu soient sur lui), a apportées au monde. Et il est étonnant de se rendre compte que l'humanité n'a pas forcément autant progressé que ce que l'on pourrait croire, et que le message de Mohammed, le prophète

de la miséricorde, est toujours autant
d’actualité...

<https://islamhouse.com/260338>

- Ce que le prophète Mohammed
A apporté à l'humanité
 - Avant-propos
 - I - L'adoration de Dieu seul
 - II - La libération des esprits
des superstitions
 - III - La tolérance et la
cohabitation des gens entre
eux
 - IV - Une miséricorde pour
tous
 - V - Le respect de tous les
Prophètes et leur
considération

- VI - La protection des droits des Hommes
- VII - Une invitation aux nobles caractères
- VIII - Une invitation à réfléchir et à augmenter sa connaissance
- IX - Un équilibre entre les exigences de l'âme et du corps
- X - La fraternité entre l'ensemble des êtres humains
- Conclusion
- L'islam à la portée de tous !

Ce que le prophète Mohammed A apporté à l'humanité

- Que la Paix et la Bénédiction
d'Allah soient sur lui -

Préparé par :

« Le Programme Mondial de
Présentation du Prophète de la
Miséricorde »

Auteurs:

Dr Adel Ibn Ali Al-Cheddi

Dr Abdurrazzaq Ma'âch

Traduction : Gilles Kervenn

Révision : Abu Hamza Al-Germâny

Publié par

Le bureau de prêche de Rabwah (Riyadh)

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !

حاجات البشرية في رسالة النبي محمد صلى الله
عليه وسلم

[باللغة الفرنسية]

إعداد:

المركز العالمي للتعريف بالرسول ونصرته

د. عادل بن علي الشدي و د. عبد الرزاق معاش

ترجمة: جيل كرفان

مراجعة: أبو حمزة الجرمانى

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Au nom d'Allah, L'Infiniment
Miséricordieux, Le Très
Miséricordieux

Avant-propos

L

ouange à Allah, Seigneur des univers,
et que la paix et la miséricorde soient
sur le sceau des Prophètes et des
Envoyés.

Certains occidentaux s'interrogent sur
ce que Mohammed صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ [1] a apporté à
l'humanité. Or, il ne fait nul doute

que les porteurs des grandes révélations sont grands dans leur personnalité et grands dans leur vie, et que, même s'ils apparaissent à une époque historique précise, ils marquent de leur empreinte, non seulement leurs propres sociétés, mais aussi l'histoire pour s'étendre aux confins de la terre entière.

Et notre Prophète Mohammed ﷺ fait partie de ces grands hommes. La remarquable grandeur du Messenger réside dans le fait qu'il a porté un message céleste monothéiste global, qui a pour objectif premier d'améliorer la condition humaine d'une façon générale et lui faire abandonner la sauvagerie et l'idolâtrie

pour l'amener à la civilisation scientifique monothéiste...

L'auteur du livre L'Histoire de la Civilisation, le chercheur américain Will Durant[2], a dit : « Si nous jugeons la grandeur à l'impact qu'a laissé un grand personnage sur les gens, nous pouvons dire que Mohammed a été une des plus grandes figures de l'histoire. Il a en effet pris sur lui-même pour élever le niveau spirituel et moral d'un peuple que la chaleur et l'aridité du désert ont jeté dans les ténèbres de la sauvagerie. Il a réussi à réaliser cet objectif à un niveau qu'aucun autre réformateur n'a atteint au cours de l'histoire. Très rarement nous

trouvons quelqu'un qui accomplit réellement ce dont il rêvait. Ce ne fut pas seulement parce qu'il était une personne très religieuse, mais aussi parce qu'il n'y avait pas d'influence autre que celle de la religion pour motiver les Arabes de cette période à suivre le chemin qu'il poursuivait. Lorsqu'il commença sa mission, la terre de l'Arabie était un désert aride habité par quelques tribus polythéistes désunies. Et à l'heure de sa mort, elle était devenue une nation unifiée et solidaire. Il avait dompté l'anarchie du fanatisme et de la superstition et établi une religion prédominante sur le Judaïsme, le Christianisme et les anciennes

croyances de son pays, une religion simple, clairvoyante et puissante, un bastion de moralité, d'honnêteté, de valeur et de fierté nationale. En l'espace d'une seule génération, il a été capable de triompher dans une centaine de batailles, de fonder une grande nation en un siècle, et de rester jusqu'à ce jour une puissance formidable dans toute la moitié du monde. »[\[3\]](#)

De par notre participation au programme mondial de présentation du Prophète de la miséricorde ﷺ, nous considérons qu'il est de notre devoir de répondre à cette question qui est de savoir ce que notre Prophète Mohammed ﷺ a apporté au

monde et à l'humanité, et ceci, **au travers des points suivants :**

I - L'adoration de Dieu seul

Mohammed ﷺ fit passer les hommes – par la révélation de Dieu qu'il reçut – de l'adoration et de la soumission à leurs semblables, à l'adoration de Dieu seul, sans Lui donner d'associé. L'homme se libéra ainsi [du joug] de sa servitude à tout autre que Dieu [I\[4\]](#), ce qui constitue le plus grand honneur qui puisse lui être attribué.

Le système en vigueur avant l'envoi du Prophète Mohammed ﷺ était un système de classes basé sur les alliances tribales, la puissance financière et l'esclavage. Les chefs

riches et influents étaient des maîtres qui devaient être obéis et servis, pendant que les pauvres et les gens de couleur (pour la plupart des Noirs) étaient esclaves et adeptes soumis. Les esclaves n'étaient ni plus ni moins que des biens matériels qu'une personne pouvait posséder, acheter, vendre ou donner, sans la moindre considération pour les sentiments humains lors de transactions telle la séparation d'un parent de son enfant ou d'un homme de sa femme. Le paganisme se manifestait par l'adoration de statues, d'arbres et de pierres, et par le désir de se rapprocher de ces idoles [de différentes façons].

Les maîtres de la société imposaient des coutumes et des statuts, qui tenaient quasiment lieu de législation, et obligeaient les gens à s'y conformer et à se soumettre à leur autorité.

Ils s'étaient donc posés en rivaux face à l'autorité de Dieu et à Son droit exclusif d'être adoré, adoration qui incombe à tous Ses serviteurs, qu'ils soient blancs ou noirs, riches ou pauvres, d'ascendance noble ou simples esclaves, tous devant uniquement se soumettre à Son autorité et à Son jugement. C'est pour cette raison que Dieu envoya Son Prophète Mohammed ﷺ avec le message de l'Islam, dont l'emblème

est : Nulle divinité [véritable] si ce n'est Allâh[5] et Mohammed est le messenger d'Allah.

Mohammed ﷺ invita donc les gens à reconnaître l'unicité de Dieu dans Sa seigneurie et Son adoration, et à affirmer l'exclusivité de Son droit à être adoré et obéi sans condition, Lui seul, sans Lui donner d'associé, que ce dernier soit placé au même niveau que Lui ou hiérarchiquement inférieur à Lui.

Dieu – exalté soit-Il – dit à cet effet : (Ô hommes ! Adorez votre Seigneur, Qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi, vous atteindrez la piété.) [6] Et Il dit : (O

vous les hommes ! Un exemple vous est cité, écoutez-le : Ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ne sauraient même pas créer une mouche, même s'ils s'unissaient pour cela. Si la mouche leur prenait quelque chose, ils ne sauraient le lui reprendre. Le solliciteur et le sollicité sont aussi faibles l'un que l'autre !)[\[7\]](#)

Un des compagnons du messenger d'Allah ﷺ a décrit la transformation que l'Islam a exercée sur la vie des Arabes en les faisant passer de l'avilissement et de la servitude à l'honneur et à la dignité, et comment ils sont sortis des ténèbres de la

soumission aux hommes et de leur adoration à l'adoration d'Allah Seul.

Ainsi, à la lumière du monothéisme et de l'adoration exclusivement réservée à Allah, ils ont pu ressentir l'immensité du monde et son étendue. Rab'î ibn 'Âmir dit à ce sujet en s'adressant à un général perse :

« Allah nous a envoyés pour que nous libérions celui qui le désire de l'adoration des serviteurs à l'adoration du Seigneur, de l'étroitesse de ce monde à sa vaste étendue, et de l'injustice des religions à la justice de l'Islam. »[\[8\]](#)

Étienne « Nasreddine » Dinet[\[9\]](#), peintre français qui s'est converti à

l'Islam en Algérie, a écrit dans son livre La Vie de Mohammed, prophète d'Allah[10], en parlant des spécificités du message de l'Islam, de son caractère universel, et du rôle possible qu'il pourrait jouer dans le futur : « Il y a une chose très importante, qui est l'absence de tout intermédiaire entre l'homme et son Seigneur, et c'est ce que les gens à l'esprit pratique ont trouvé dans l'Islam, du fait qu'il ne comporte pas de mystères ni d'adoration de saints. Il n'a nul besoin de temples ou de sanctuaires, car la terre entière est un lieu de prière pour Allah. En outre, certains de ceux qui croient en Dieu, parmi les contemporains ayant

tendance à vouloir exprimer les hautes aspirations de leurs âmes, ceux-là peuvent trouver en Islam la voie la plus pure dans la croyance en Dieu : ils y trouveront les plus extraordinaires et les plus sublimes des actes d'adoration, et des invocations dont les paroles ont une portée inimaginable [...] ».

II - La libération des esprits des superstitions

Mohammed ﷺ libéra l'esprit des hommes – au moyen de la révélation divine qu'il reçut – de son assujettissement aux contes et légendes, de sa soumission aux

statues et autres fausses divinités, et de son adhésion à des idées qui contredisent la raison, comme l'affirmation qu'Allah s'est choisi un fils parmi les hommes et qu'Il l'a sacrifié sans qu'il ne se soit rendu coupable d'un péché ou qu'il n'ait commis une erreur, et ceci, pour [prétendument] racheter les péchés de l'humanité.[\[11\]](#)

Avant la venue du Prophète Mohammed ﷺ, l'esprit des Arabes était dominé par de nombreuses croyances et légendes incompatibles avec la saine raison, qui ne peut accepter que ce qui s'accorde avec elle. Une croyance prédominante de la période d'ignorance antéislamique

était que des pierres ou du bois sculptés par les gens de leurs propres mains pouvaient leur être bénéfiques ou néfastes. Ils les adoraient alors en les plaçant au même rang qu'Allah, voire en les substituant à Lui. Ils craignaient leur vengeance et intimidaient ceux qui les suivaient, de sorte que leur faculté à discerner le vrai du faux pour tout ce qui touchait à ces croyances était anéantie.

Allah I envoya alors le Prophète Mohammed ﷺ avec la religion de l'Islam, qui honora l'être humain en le dotant d'une raison et lui attribua la responsabilité de mettre en application les obligations et les commandements religieux, tout en

dispensant le fou qui a perdu la raison et l'enfant qui n'a pas encore atteint la maturité intellectuelle nécessaire.

L'Islam encouragea, incita fortement, et même récompensa celui qui fait travailler sa raison dans la recherche des lois universelles et des réalités scientifiques, tout comme il prohiba, sans distinction, toute substance ayant un effet néfaste sur la raison comme les boissons alcoolisées.

La première chose que l'Islam épura des superstitions et des mythes est la croyance, [cette croyance] qui s'adressa à la raison pour la convaincre de la vérité avec laquelle le Coran vint et pour réfuter les faux

credo des ignorants, telle la foi en la pluralité des divinités. On peut prendre pour exemple la parole d'Allah I : (Allah ne S'est point attribué d'enfant et il n'existe aucune divinité digne d'adoration avec Lui. Si c'était le cas, chaque divinité s'en irait avec sa propre création et certaines seraient supérieures aux autres. Gloire et Pureté à Dieu ! Il est bien Supérieur à tout ce qu'ils décrivent.)[\[12\]](#)

Cet argument clair en des mots si concis montre que le vrai Dieu est un Créateur agissant qui est bénéfique envers Son serviteur et le protège de tout mal. Ainsi, s'il y avait eu un autre dieu avec Lui, le second aurait

aussi créé et agi, et serait entré en rivalité avec le premier ; et s'il avait pu le contraindre et s'attribuer à lui seul la divinité, il l'aurait fait. S'il n'avait pas pu le faire, il se serait isolé avec sa propre création, comme le font les rois dans ce bas monde en isolant leurs royaumes les uns des autres. Donc, si l'un des deux ne peut contraindre l'autre et s'imposer à lui, **il ne peut alors se produire que l'une des trois possibilités suivantes :**

- soit chacun d'entre eux part et s'isole avec sa création et son royaume,
- soit l'un d'entre eux devient plus fort que les autres,

· soit ils se soumettent tous à la souveraineté et la royauté d'une seule divinité, qui agit sur eux sans qu'ils ne puissent agir sur elle.

L'agencement des mondes céleste et terrestre, leur interdépendance et leur fonctionnement selon un système parfait, qui ne change ni ne s'altère, font partie des preuves les plus frappantes que leur Organisateur est unique et qu'il n'existe pas d'autre divinité que Lui.

De la même façon qu'il est impossible qu'il y ait, pour cet univers, deux seigneurs créateurs de force égale, il est impossible qu'il y

ait deux divinités dignes d'être adorées l'une autant que l'autre.

Cette justesse et cette précision dans l'argumentaire, destiné à démontrer l'authenticité de ce avec quoi est venu le Prophète d'Allah, Mohammed ﷺ, à savoir le tawhid (le pur monothéisme) - le fait que le Créateur soit un et qu'Il soit le seul digne d'être adoré - a un écho beaucoup plus fort dans l'esprit de ceux qui raisonnent, que la prétendue croyance que Dieu est le troisième de trois, ou que les statues partagent une part de Sa seigneurie et de Son droit à être adoré.

Y a-t-il donc une chose plus grandiose que ce concept très clair du monothéisme duquel s'était écartée l'humanité à l'époque où le Prophète de la miséricorde, Mohammed ﷺ, fut envoyé ? Et y a-t-il une croyance en Dieu plus compatible avec la logique et la raison saine que celle-ci ?

III - La tolérance et la cohabitation des gens entre eux

Mohammed ﷺ posa les fondements de la tolérance entre les gens. Allah I révéla à Son Prophète ﷺ dans le Coran qu'il ne devrait y avoir aucune contrainte dans l'acceptation de la religion. Mohammed ﷺ clarifia aussi

les droits des non-musulmans qui ne font pas la guerre aux musulmans, et garantit la protection de leur vie et celle de leurs enfants, de leurs propriétés et de leur honneur. Et pour preuve, il subsiste encore aujourd'hui des juifs et des chrétiens vivant en paix et en sécurité dans beaucoup de pays musulmans, dans une situation bien différente de celle qui était la leur lors de l'inquisition [catholique] espagnole[13], où les musulmans [et les juifs[14]] furent exterminés lors d'une vague d'épuration ethnique [et religieuse] qui viola tous les principes humanitaires prônés par la civilisation occidentale.[15]

Parmi les principes religieux les plus importants qu'amena Mohammed, le Prophète de la miséricorde ﷺ, il y a que l'acceptation de l'Islam, qu'elle provienne d'un individu ou d'un groupe, est laissée à la conviction personnelle, et que cette invitation est basée sur la sagesse et le bon conseil, et non sur la force de l'épée ou tout autre moyen de contrainte. Ceci est mentionné à plusieurs reprises dans le Coran et dans les enseignements prophétiques (la Sounnah). Allah I dit par exemple dans le Coran : (Il n'y a pas de contrainte en religion ! Car le bon chemin se distingue de l'égarement. Donc, quiconque renie les fausses divinités et croit

fermement en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah entend et sait tout.)[\[16\]](#) Et Il dit I : (Et dis : « La vérité vient de votre Seigneur. » Que celui qui le veut croie donc, et que mécroie celui qui le veut.)[\[17\]](#)

De la même façon, la religion apportée par Mohammed ﷺ s'est souciée des non-musulmans et a interdit de les combattre s'ils ne participent pas à la bataille. Elle a même enjoint la bienfaisance et l'équité à leur égard, **comme Allah dit dans le Coran** : (Allah ne vous interdit pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et

ne vous ont pas chassés de vos demeures, car Allah aime les gens équitables.)[\[18\]](#)

Ainsi, le respect des droits des non-musulmans fait partie des grands principes établis par l'Islam, qu'ils soient sous la protection d'un état islamique ou non, tant qu'ils ne déclarent pas la guerre à l'Islam ou aux musulmans. Chacun d'entre eux a des droits, qu'il incombe à chaque musulman de respecter, de sorte que la sécurité de leurs personnes, de leurs biens, de leurs femmes et de leurs enfants soit assurée. Et il n'est permis à aucun musulman de bafouer ces droits, de quelque manière que ce soit.

Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« Quiconque tue une personne ayant contracté un pacte (de non-agression) avec les musulmans ne sentira pas l'odeur du Paradis, même si son parfum peut être senti à une distance équivalant à quarante ans. » [\[19\]](#) Et il dit ﷺ : « Quiconque fait preuve d'injustice envers une personne ayant contracté un pacte (de non-agression) avec les musulmans, le dénigre, lui impose une charge qu'il ne peut supporter, ou lui prend quelque chose sans son consentement, je serai son adversaire le jour de la résurrection. » [\[20\]](#)

Bien mieux, le non-musulman est l'égal du musulman devant le juge au

tribunal. Al-Ach'ath t a rapporté : « Il y avait entre moi et un juif un contentieux sur un terrain. Je suis alors parti trouver le Prophète – que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui – qui m'a dit : « As-tu une preuve ? » J'ai répondu que non. Il dit alors au juif : « Jure (que ce que tu dis est vrai) » J'ai dit : Ô Messager d'Allah, [si tu lui dis ça] il va jurer et partir avec ma propriété ! Alors, Allah a descendu le verset : (Ceux qui vendent à bas prix leur engagement avec Allah ainsi que leurs serments n'auront aucune part dans l'au-delà, et Allah ne leur parlera pas, ne les regardera pas, le Jour de la Résurrection. Il ne les

purifiera pas, et ils auront un
châtiment douloureux.)[\[21\]](#) »[\[22\]](#)

Cette situation s'est perpétuée dans les pays musulmans jusqu'à nos jours. Des juifs, des chrétiens et des adeptes d'autres religions ont vécu dans des régions musulmanes en toute sécurité, dans la justice et la tolérance rarement présentes à un tel niveau ailleurs.

Les épurations ethniques et religieuses que connaissent certains pays sont une preuve supplémentaire de la valeur de ce que l'Islam a offert aux non-musulmans. À l'opposé, les musulmans ont grandement souffert des épurations ethniques et des

persécutions religieuses, la plus infâme d'entre elles s'étant déroulée en Espagne avec les tribunaux de l'Inquisition, qui n'ont même pas épargné les chrétiens d'autres sectes, sans parler des juifs et des autres, qui trouvèrent alors refuge dans les pays musulmans voisins.

IV - Une miséricorde pour tous

Mohammed ﷺ fut une miséricorde envoyée par Allah à tous les peuples, quelle que soit leur race ou leur foi. Ses enseignements furent empreints de miséricorde à l'égard de toutes les créatures, et interdirent de leur faire du mal sans droit ni raison.

La miséricorde du Prophète de l'Islam ne fut pas circonscrite aux hommes, mais engloba également les oiseaux et tout autre animal. Il ordonna d'être doux envers eux et menaça du châtement et du feu de l'Enfer dans l'au-delà tous ceux qui les torturent ou leur font du mal jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Le Prophète ﷺ interdit d'utiliser les oiseaux ou n'importe quelle autre créature animée d'une âme comme cible de tir, que ce soit avec une flèche ou une tout autre arme. **Il dit :**
« Ne prenez pas pour cible (de tir) tout être animé. » [\[23\]](#)

Et il dit ﷺ : « Une femme est entrée au Feu à cause d'une petite chatte qu'elle avait attachée, puis qu'elle n'avait pas nourrie ni laissée manger des bestioles de la terre. » [\[24\]](#)

Il dit aussi : « Une prostituée des Enfants d'Israël remarqua un chien mourant de soif tournant autour d'un puits. Elle enleva alors sa chaussure et s'en servit pour lui donner à boire. Pour ce geste, Allah lui pardonna [ses péchés]. » [\[25\]](#)

Et il dit : « Tandis qu'un homme marchait, la soif le saisit. Il descendit alors dans un puits et but de son eau. Puis, quand il ressortit, il se retrouva face à un chien haletant qui mangeait

de la terre de par sa soif intense. Il se dit alors : Celui-là éprouve ce que je viens d'éprouver ! [Il redescendit alors dans le puits], remplit d'eau sa bottine, puis remonta en la tenant par sa bouche, et donna à boire au chien. Alors, Allah le remercia et lui pardonna ses méfaits. » Les compagnons dirent alors : Ô Messager d'Allah, nous sommes donc récompensés pour le bien que nous faisons aux animaux ? Il répondit : « Dans [le bien fait à] toute créature vivante, il y a une récompense. » [26]

Le Prophète ﷺ interdit d'attacher les animaux et de s'en servir comme cible.

Et il passa une fois devant un chameau d'une maigreur extrême et dit : « Craignez Allah en ce qui concerne ce bétail qui ne peuvent parler. Montez-les lorsqu'elles sont en bonne santé et mangez-les lorsqu'elles sont en bonne santé. » [\[27\]](#)

V - Le respect de tous les Prophètes et leur considération

Mohammed ﷺ fit preuve de respect et de considération sans pareils à l'égard de l'ensemble des Prophètes qui l'ont précédé, tels Abraham, Moïse et Jésus – paix et salut sur eux. Allah I révéla même un texte

stipulant que toute personne qui démentirait la prophétie de l'un d'entre eux ou la dénigrerait ne saurait être musulmane, car les Prophètes sont tous des frères qui ont appelé les gens à l'adoration d'Allah seul, sans lui donner d'associé.

Le Prophète Mohammed ﷺ parla affectueusement de ses frères, les Prophètes et les Messagers, en décrivant l'un d'entre eux comme étant « **le serviteur vertueux** » ou en l'appelant « **mon frère** ». Il encouragea sa communauté à les aimer et à les honorer, et lui interdit de le préférer à l'un d'entre eux. Et avant même de mentionner cela, on trouve dans le Coran, qu'Allah I lui

révéla, un nombre très important de récits des Prophètes et des Messagers, de leur éloge et l'injonction faite au Prophète Mohammed de prendre exemple sur eux. Tous ces points confirment une chose essentielle qui est la fraternité des Prophètes et l'importance du respect dû aux [pieux] prédécesseurs, leur considération et leur éloge. En outre, Allah I fit des histoires des Prophètes précédents une consolation pour ce que le Prophète Mohammed subissait comme méchancetés et désagréments dans son prêche [à l'Islam].

Voici quelques versets qui corroborent les idées

susmentionnées : Le Très-Haut dit :
(Voilà ceux qu'Allah a guidés. Suis donc leur direction et dis : « Je ne vous demande pour cela aucun salaire. » Ce n'est qu'un rappel à l'intention de tout l'univers.)[\[28\]](#) Il dit également : (Le Messager a cru en ce qu'on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, ainsi que les croyants : tous ont cru en Allah, en Ses anges, en Ses livres et en Ses messagers, en disant : « Nous ne faisons aucune distinction entre Ses messagers. » Et ils ont dit : « Nous avons entendu et obéi. Seigneur, nous implorons Ton pardon. C'est à Toi que sera le retour. »)[\[29\]](#)

Une sourate fut même nommée « **Les Prophètes** », et après qu'Allah I eut rappelé l'histoire d'un nombre conséquent de Prophètes et les grandes qualités et les nobles attributs avec lesquels ils se démarquèrent, **Il conclut Sa narration par le verset suivant** : (Ils s'empressaient de faire le bien et Nous invoquaient par amour et par crainte. Ils étaient humbles devant Nous.)[\[30\]](#)

Le Prophète Mohammed ﷺ déclara : « Je suis celui qui a le plus de droits sur Jésus, fils de Marie, ici-bas comme dans l'au-delà ; les prophètes sont des frères consanguins[\[31\]](#). Leurs mères sont différentes, mais leur religion est une. »[\[32\]](#) Et il dit :

« [...] Donc, je dis comme a dit le serviteur vertueux (c'est-à-dire Jésus – sur lui la paix) : ([...] Et j'étais témoin de leurs actes aussi longtemps que j'étais parmi eux. Puis, lorsque Tu as mis fin à ma vie terrestre, c'est Toi qui les observais. Et Tu es témoin de toute chose. 118. Si Tu les châties, ils sont Tes serviteurs. Et si Tu leur pardonnes, c'est Toi le Puissant, le Sage. »)[\[33\]](#) Il dit aussi : « [...] Je me suis alors rappelé la parole de mon frère Salomon [qui avait dit] : ([...] « Seigneur, pardonne-moi et fais-moi don d'un royaume tel que nul après moi n'aura de pareil. [...] »)[\[34\]](#)[\[35\]](#)

Ceci fut donc l'attitude positive du Coran et de la Sunnah (les enseignements du Prophète Mohammed) envers les Prophètes et les Messagers d'Allah. En outre, le Prophète Mohammed ﷺ mit en garde l'ensemble des musulmans, à travers la révélation qu'Allah I lui donna, que quiconque renierait ne serait-ce qu'un seul des Prophètes d'Allah qui l'ont précédé ne saurait être musulman, et le verset coranique traitant ce sujet est celui-là : (Ceux qui ne croient pas en Allah et en Ses messagers, et qui veulent faire une distinction entre Allah et Ses messagers et disent : « Nous croyons en certains d'entre eux mais pas en d'autres », et qui

veulent prendre un chemin intermédiaire, 151. Voilà les vrais mécréants ! Et Nous avons préparé pour les mécréants un châtiment avilissant. 152. Et ceux qui croient en Allah et en Ses messagers et n'en renient aucun, voilà ceux à qui Il donnera leur récompense. Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux.)[\[36\]](#)

À l'opposé, nous trouvons un portrait infâme de ceux qui tuèrent les Prophètes et les critiquèrent parmi les juifs, dont le Coran consigna l'attitude par Sa parole : (Nous avons pris un engagement des Enfants d'Israël, et Nous leur avons envoyé des messagers. Mais chaque fois

qu'un Messenger leur venait avec ce qu'ils ne désiraient pas, ils traitaient certains de menteurs et en tuaient d'autres.)[\[37\]](#) Et dans la parole suivante : (Ils sont frappés d'humiliation, où qu'ils se trouvent, à moins d'un secours de la part d'Allah et d'un pacte avec les hommes. Ils ont encouru la colère d'Allah, et les voilà frappés d'avilissement, tout ceci pour n'avoir pas cru aux signes d'Allah, et avoir assassiné injustement les prophètes, et aussi pour avoir désobéi et transgressé.)[\[38\]](#)

VI - La protection des droits des Hommes

Mohammed ﷺ défendit les droits des hommes et des femmes, des jeunes et des personnes âgées, quels que soient leur condition sociale et leurs niveaux de vie. Il établit dans ce domaine un ensemble de principes éminents. Il insista, par exemple, lors de son sermon d'adieu, moins de trois mois avant son décès, sur l'interdiction la plus formelle de verser le sang des gens, de transgresser leurs biens et leur honneur, et ceci, avant que le monde ne connaisse la Grande Charte de 1215G, la Pétition des Droits de 1628G, la Loi d'Habeas Corpus (libertés individuelles) de 1679G, la

Déclaration d'indépendance américaine de 1776G, la Charte des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948G.

Les principes de protection des droits, que la législation islamique a établis pour les hommes, précédèrent de plusieurs siècles toutes les autres déclarations sur les droits de l'homme, et ils ne furent pas restreints aux droits des hommes, mais embrassèrent les droits des animaux, des plantes et de l'environnement, dont la protection fut considérée comme étant une branche de la foi.

Le Prophète Mohammed ﷺ affirma ainsi que : « La foi comporte un peu

plus de soixante-dix branches. La plus noble en est l'affirmation qu'il n'y a de divinité digne d'être adorée qu'Allah et la plus infime est l'action de retirer de la route ce qui peut nuire aux passants. »[\[39\]](#) Tout comme il interdit de faire ses besoins dans les lieux ombragés, où les gens sont susceptibles de s'arrêter pour s'y reposer !

Parmi les principes généraux à ce sujet, [on trouve](#) :

§ La protection de la vie humaine – l'Islam vint avec plusieurs lois, décrets et interdits, [tels que](#) :

ü L'interdiction de prendre une vie sans droit légal, et le fait de

considérer l'assassinat d'une seule âme comme équivalent à l'assassinat de l'humanité toute entière. Allah dit : ([...] celui qui tue une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes.)[\[40\]](#)

ü L'interdiction du suicide – Le Prophète ﷺ dit : « Quiconque se précipite du haut d'une montagne et se tue sera jeté dans le feu de la géhenne, où il ne cessera de chuter éternellement, et quiconque a ingurgité un poison et s'est tué avec, aura ce poison dans sa main et l'ingurgitera pour l'éternité dans le feu de la géhenne »[\[41\]](#).

ü L'interdiction de tout moyen pouvant conduire au crime. **Le Prophète ﷺ dit : « Celui qui pointe son épée vers nous ne fait pas partie de nous »**[\[42\]](#).

ü L'interdiction de faire peur aux autres et de les effrayer, même en plaisantant.

ü L'interdiction de blesser, même si ce n'est qu'une probabilité, comme l'injonction faite à celui qui passe par un marché avec des flèches de protéger leurs têtes pour ne blesser personne. **Le Prophète ﷺ dit : « Que celui qui passe par une de nos mosquées ou un de nos marchés avec des flèches les tiennent par leurs**

têtes, de façon à ce qu'il ne blesse aucun musulman. » [43] Les textes prophétiques qui interdisent de faire du mal sont très nombreux, on peut citer cette parole du prophète ﷺ :

« Celui qui pointe une arme vers son frère, les anges le maudissent, et ce, même s'ils sont frères du même père et de la même mère. » [44] Et il plaça le fait d'empêcher de blesser quelqu'un parmi les droits des passants, que le musulman se doit de respecter. [45]

§ La protection de la raison – l'interdiction de tout ce qui peut nuire à l'esprit :

ü Les choses nuisibles, organiquement parlant, comme le fait de boire des boissons alcoolisées ou de prendre des drogues. **Le Prophète ﷺ dit : « Toute boisson enivrante est du vin et tout vin est interdit. »**[\[46\]](#)

ü Les choses nuisibles, spirituellement parlant, comme les croyances superstitieuses, l'utilisation de la magie, l'imitation aveugle des autres et le fait de refuser de raisonner avec logique.

§ La protection de la descendance :

ü L'encouragement au mariage. **Le Prophète dit : « Ô jeunes hommes ! Celui parmi vous qui a la capacité de se marier, qu'il se marie donc ! »**[\[47\]](#)

ü L'interdiction de tuer ses enfants et de faire avorter les femmes enceintes. Allah I dit : (Et ne tuez pas vos enfants [...])[\[48\]](#). L'Islam interdit de tuer le fœtus ou de tenter de le faire tomber, à moins qu'il ne constitue un danger certain pour la survie de la mère.

§ La protection de la chasteté et de l'honneur :

ü L'interdiction de la fornication et de l'adultère, et l'association d'une peine légale pour ceux qui s'en rendraient coupables. Allah dit : (Et n'approchez pas la fornication. En vérité, c'est une abomination et quel mauvais chemin !)[\[49\]](#) Et Il légiféra

ceci : (La fornicatrice et le fornicateur, affligez à chacun d'eux cent coups de fouet [...])[\[50\]](#).

ü L'interdiction des fausses accusations et l'association d'une peine légale pour les coupables. Allah dit : (Ceux qui lancent des accusations contre les femmes vertueuses, chastes et croyantes sont maudits ici-bas comme dans l'au-delà. Ils auront un châtiment énorme.)[\[51\]](#) Il dit aussi : (Quant à ceux qui lancent des accusations contre les femmes chastes sans amener par la suite quatre témoins, infligez leurs quatre-vingts coups de fouet et n'acceptez plus jamais leur témoignage. Et ce sont eux les

pervers.)[\[52\]](#) Le Prophète dit :
« Écartez-vous des sept grands péchés qui mènent à la perdition ! »
et il nomma parmi eux le fait
d'« accuser de fornication les
croyantes chastes et insouciantes. »

ü Le conseil d'éviter les situations embarrassantes et suspicieuses, afin de se prémunir contre les critiques touchant à la conduite et au comportement.

§ La préservation des biens :

ü L'injonction de rester modéré dans les dépenses. Allah – glorifié et exalté soit-Il – dit : (Ne retiens pas ta main par avarice, et ne la tend pas en

dilapidant tes biens, tu te trouverais alors blâmé et plein de remords.)[\[53\]](#)

ü La législation de peines précises pour ceux qui s'accaparent les biens d'autrui en toute injustice.

ü L'ordre de prendre soin des biens des orphelins et des personnes faibles dans la société.

ü L'interdiction de l'usure (les intérêts)[\[54\]](#) et de dévorer illicitement l'argent des gens[\[55\]](#).

§ Le respect de la femme :

ü L'insistance avec laquelle le Prophète exhorta que l'on prenne soin des femmes. Il fut rapporté de nombreux hadiths à ce propos, parmi

ceux-ci : « Comportez-vous bien avec les femmes » [56] et sa parole ﷺ : « Le meilleur d'entre vous est celui qui se comporte le mieux avec sa famille, et je suis celui parmi vous qui se comporte le mieux avec sa famille. » [57]

ü La femme est la sœur de l'homme comme le Prophète le rappela dans le hadith : « Les femmes sont les sœurs des hommes. » [58]

ü La participation des femmes au même titre que les hommes aux pratiques religieuses et aux travaux sociaux. Allah dit : (Les croyants et les croyantes sont les alliés les uns des autres. Ils ordonnent le bien,

interdisent le mal, accomplissent la prière, acquittent la Zakât et obéissent à Allah et à Son messager. Voilà ceux auxquels Allah fera miséricorde, car Allah est Puissant et Sage.)[\[59\]](#)

ü Le droit des femmes à l'éducation et à l'enseignement : il fut établi par plusieurs chaînes de narration qu'une femme éduquée, parmi les compagnons du Prophète – qu'Allah soit satisfait d'eux -, apprit l'écriture à Hafsah, la fille de 'Umar et la femme du Prophète ﷺ. Ce dernier montra son approbation, ce qui, en soi, constitue une preuve de sa volonté à donner les moyens à la femme de s'instruire, puisqu'il est l'exemple pratique qu'il

convient de suivre dans notre comportement à l'intérieur de nos familles.

ü Le droit des femmes à posséder de l'argent. L'Islam leur donna le droit à l'héritage, au même titre que les hommes, et il compléta cela par l'obligation faite aux hommes de donner une dot de mariage à leur épouse, et de dépenser pour leur femme et leurs enfants, et ce, même si la situation financière de l'épouse est aisée. L'Islam leur donna le droit de vendre, d'acheter, de louer, de faire des dons, de donner leur argent en charités, et d'autres droits encore.

VII - Une invitation aux nobles caractères

Le Prophète Mohammed ﷺ redonna à la morale une place de choix dans la vie de tout être humain, et appela les gens à adopter de nobles caractères, tels que la sincérité, la fidélité et la chasteté. Il invita à renforcer les liens sociaux, au moyen, par exemple, de la piété filiale et des règles de bon voisinage, et il mit lui-même cela en pratique. Il mit en garde contre les mauvais comportements et s'en éloigna, tels le mensonge, la trahison, la jalousie, la fornication et la désobéissance aux parents, et il remédia aux problèmes qui en découlent.

Allah fit l'éloge de Son Prophète Mohammed dans le Coran en le décrivant de la sorte : (**Tu as vraiment un excellent comportement.**)[\[60\]](#) Le Prophète avait même été surnommé « **le digne de confiance** » avant sa mission, de par ce que les gens connaissaient de lui de la préservation des dépôts et de leur protection. Il avait même chargé 'Ali ibn Abî Tâlib, au moment où il émigrerait de La Mecque, de rendre les dépôts qui étaient encore chez lui à leurs propriétaires, alors que certains faisaient partie des mécréants de Qureich qui l'avaient contraint à quitter sa ville !

Ainsi, le Prophète Mohammed ﷺ multiplia les appels au bon comportement et encouragea les gens à s'y conformer en citant les récompenses qui y étaient attachées. Certains versets du Coran traitant des nobles caractères furent même la cause de la conversion à l'Islam de quelques mecquois de son époque. Il fut ainsi rapporté dans sa biographie qu'il lut la parole d'Allah à deux envoyés d'un des chefs de tribu : (Certes, Allah ordonne la justice, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et Il interdit tout acte immoral, répréhensible ou injuste. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez.)[\[61\]](#) Lorsqu'ils

retournèrent vers leur chef, ils lui dirent que Mohammed leur avait récité quelques paroles qu'ils avaient mémorisées. Quand leur chef les eut entendues, **il déclara** : Je vois que cet homme enjoint les bonnes manières et proscrit les mauvaises.

Parmi les règles du bon comportement qui furent rapportées par le noble Coran, **on trouve la parole d'Allah I** : (La bienfaisance a-t-elle une autre récompense que la bienfaisance ?)[\[62\]](#) Ainsi que : (Et rappelle-toi lorsque Nous avons pris l'engagement des enfants d'Israël de n'adorer qu'Allah, d'honorer père et mère, les proches parents, les orphelins et les nécessiteux, d'avoir

de bonnes paroles avec les gens [...])[\[63\]](#) Le verset suivant : ([...] et en faire grâce est plus proche de la piété. Et n'oubliez pas la bonté entre vous, car Allah voit parfaitement ce que vous faites.)[\[64\]](#) Ou encore celui-là : (Sois indulgent, ordonne ce qui est convenable et détourne-toi des ignorants. 200. Et si jamais le Diable te suggère de mauvaises choses, cherche refuge auprès d'Allah, car Il entend et sait tout.)[\[65\]](#)

Et parmi les règles de bonne conduite qui furent rapportées dans les enseignements prophétiques, on trouve une solution à beaucoup de problèmes psychologiques et sociaux auxquels sont confrontés les hommes

s'ils s'éloignent de la guidée du Prophète, lui qui est venu comme miséricorde et comme enseignant pour l'humanité, pour la sauver du malheur dans cette vie et du châtement dans l'au-delà. **On peut prendre pour exemple sa parole : « Le fort n'est pas celui qui met son adversaire au sol, mais c'est celui qui arrive à se maîtriser en état de colère. »**[\[66\]](#)

Et ce qu'il conseilla répétitivement à la personne qui était venue lui demander conseil : « **Ne te mets pas en colère. »**[\[67\]](#)

Ainsi que ses paroles suivantes :
« Celui qui ne remercie pas les gens n'a pas remercié Allah. » [\[68\]](#)

« Et certes, le meilleur d'entre vous est celui qui a le meilleur comportement. » [\[69\]](#)

« Nul n'est [véritablement] croyant tant qu'il ne désire pas pour son frère ce qu'il désire pour lui-même. » [\[70\]](#)

VIII - Une invitation à réfléchir et à augmenter sa connaissance

Mohammed ﷺ invita les gens, sur révélation divine, à utiliser leur raison pour découvrir l'univers et acquérir des connaissances. Il

dénombrera cet acte parmi ceux pour lesquels l'homme est récompensé, à une époque où les savants et les penseurs des autres civilisations étaient confrontés aux persécutions et aux accusations d'hérésie et de blasphème, constamment menacés d'emprisonnement, de torture voire même de meurtre.

Le premier verset révélé au Prophète Mohammed fut : (Lis, au nom de ton Seigneur Qui a créé [...])[\[71\]](#). Lui fut également révélée la parole d'Allah : (Ce mécréant est-il meilleur que celui qui, aux heures de la nuit, reste en dévotion, prosterné et debout, craignant l'au-delà et espérant la miséricorde de son

Seigneur ? Dis : « Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ? » Seuls les doués d'intelligence se rappellent.)[\[72\]](#) Et Sa parole : (Allah élèvera en degrés ceux d'entre vous qui auront cru et ceux qui auront reçu le savoir. Allah sait parfaitement ce que vous faites.)[\[73\]](#)

Et plus évident encore que cela, le livre qui fut révélé au Prophète Mohammed ﷺ contient des indications scientifiques qui constituent un des aspects du miracle du Coran. Il est en effet impossible que ces réalités scientifiques proviennent du Prophète lui-même ﷺ, lui qui était analphabète, ne sachant ni lire ni écrire. Il n'existait pas non

plus en son temps des personnes connaissant le phénomène de zone de séparation entre l'eau douce et l'eau salée à l'embouchure des fleuves, l'immensité des étoiles, les trois couches d'obscurité dans le ventre de la femme enceinte, ainsi que d'autres faits scientifiques qui ont été répertoriés [à partir du Coran au 20ème siècle] par des scientifiques musulmans et également reconnus par des scientifiques non-musulmans. Ces faits sont accessibles dans des publications, des cassettes, et autres supports. Sans oublier de mentionner ce que contiennent les enseignements prophétiques (**la Sounnah**), tels la description des étapes du

développement de l'embryon dans l'utérus et d'autres faits qui ont été confirmés par la science moderne.

Donc, comment peut-on penser qu'un Messager, à qui Allah révéla une religion qui contient tous ces éléments de connaissance, puisse s'opposer aux progrès scientifiques et combattre les savants ? En réalité, les connaissances scientifiques ne se développèrent dans l'histoire de la civilisation musulmane, qui s'étendit sur plusieurs siècles, que parce que la religion du Prophète Mohammed encouragea et soutint le développement des connaissances, et blâmait la communauté musulmane si elle négligeait un domaine

scientifique s'avérant nécessaire à ses membres.

À l'opposé de cela, des siècles après le début de la mission du Prophète Mohammed, on trouvait encore en Europe beaucoup de savants et de pionniers scientifiques accusés d'apostasie et d'opposition à la volonté du Seigneur, et condamnés par l'Église à la peine capitale du fait de leurs découvertes et de leurs théories scientifiques, comme ce fut le cas pour Galilée et d'autres. Il fallut que coule beaucoup de sang et que soient emprisonnés beaucoup de libres penseurs avant que ces théories ne soient reconnues. Jamais de tels faits ne se produisirent dans la

civilisation de l'Islam, dont les fondations furent construites par Mohammed, le Prophète de la miséricorde ﷺ.

IX - Un équilibre entre les exigences de l'âme et du corps

Sur révélation divine, Mohammed ﷺ apporta une religion en accord avec la nature humaine, une religion qui tint compte des besoins de l'âme et des exigences du corps, qui instaura un équilibre et établit un parallèle entre le travail pour la vie ici-bas et pour l'au-delà. C'est une religion qui tempéra les instincts de l'homme et disciplina ses désirs, sans pour autant

les étouffer ni essayer de les supprimer complètement. Ceci, comme ce fut le cas d'autres civilisations, qui sombrèrent dans des idéaux contraires à la nature humaine, privant les personnes enclines à l'adoration et à une grande religiosité de leurs droits humains naturels comme le mariage, ou leur interdisant certaines réactions naturelles face à l'agression en les appelant à ne pas répondre aux agresseurs, ce qui poussa la majorité des enfants de cette civilisation au rejet de ces principes et à l'adoption effrénée du matérialisme pur, qui satisfait aux exigences du corps et

abandonne l'âme dans un immense désert.

En vérité, celui qui envoya Mohammed avec le message de l'Islam n'est autre qu'Allah, le Créateur de tous les êtres humains, Celui qui sait parfaitement ce qui leur convient et ce qui s'accorde le mieux à la nature originelle sur laquelle Il les a créés et à ce qu'Il y a déposé comme prédispositions, potentiels et besoins. Cette nature originelle ne pourra se développer dans la droiture si elle n'est pas comblée ou si elle est négligée, ou si on la dirige vers ce qui s'oppose à elle. Puis, si cette nature s'écarte de la droiture et se corrompt, la vie des hommes sur terre se

dégrade et se pervertit. Apparaissent alors des troubles psychologiques et des maux sociaux incurables.

Ceci est le cas de beaucoup de régions sur terre, où l'on trouve dans la société de nombreuses violations à la nature originelle de l'homme, tels le renoncement au mariage dans la vie monacale, les déviations sexuelles comme l'homosexualité, le repli sur soi et la perte du lien social, ou encore le matérialisme excessif et l'assouvissement des désirs corporels tout en négligeant les besoins spirituels, ou toute autre forme apparente de déviation de la nature originelle.

Ceci, alors que celui qui médite sur les enseignements de l'Islam, avec lesquels vint Mohammed ﷺ par commandement divin, **ne manquera pas de remarquer l'équilibre que l'on y trouve entre les différents aspects de la vie humaine** : entre les besoins matériels du corps envers la nourriture, la boisson, le mariage, le repos, etc., les besoins spirituels de l'âme comme l'adoration d'Allah et l'amélioration du comportement, et les besoins intellectuels de la raison tel l'amour de la connaissance, de la recherche et de la découverte.

L'Islam équilibre tous ces aspects avec souplesse, sans que l'un ne prédomine sur l'autre, il interdit tout

excès et toute négligence, et enjoint la modération, quelques soient les circonstances.

La Charia ne vint que pour satisfaire et réguler ces besoins, et exposer leurs limites, de telle sorte à ce qu'ils ne s'opposent pas à la nature originelle de l'homme, ni à la sagesse pour laquelle il a été créé, à savoir l'adoration d'Allah et l'habitation de la Terre pour y répandre les choses utiles et bonnes.

La Charia rendit donc licite toute chose dont l'utilité et les avantages sont prépondérants pour l'être humain, et elle interdit toute chose qui présente une nocivité et des

inconvenients pour la vie de l'homme, sa faculté de raisonnement, ses biens, ou sa santé.

L'on peut citer quelques paroles de la révélation que reçut Mohammed ﷺ [pour étayer notre propos] : (Et Il vous a assujetti tout ce qui est dans les cieux et sur terre, le tout venant de Lui. Il y a là des signes pour des gens qui réfléchissent.)[\[74\]](#)

Allah n'a donc pas créé cet univers pour qu'il soit abandonné et non exploité, ou pour que Ses créatures en soient écartées. L'expression « سخر » (a assujetti) contient l'idée qu'Allah a soumis cet univers et facilité à l'homme sa découverte ainsi que

l'exploitation de ses ressources et de ses trésors.

Allah I dit également : (Et vise à travers ce qu'Allah t'a donné, la Demeure dernière, sans oublier ta part en cette vie. Sois bienfaisant comme Allah l'a été envers toi. Et ne cherche pas à semer la corruption sur terre, car Allah n'aime point les corrupteurs.)[\[75\]](#) Et Il décrit Ses serviteurs comme étant : ([...] des hommes que le commerce et la vente ne distraient pas de la mention d'Allah, de l'accomplissement de la prière et de l'acquittement de la Zakât[\[76\]](#), et qui redoutent un jour où les cœurs et les regards seront bouleversés.)[\[77\]](#)

Donc, bien que ces hommes s'investissent dans le commerce, ils n'en oublient pas pour autant leurs devoirs spirituels, religieux, et moraux, craignant le Jugement devant Dieu après leur mort.

Imaginons le comportement de tels commerçants portant en eux cette croyance et ces nobles caractères, et imaginons comment serait la vie si les gens étaient à leur image dans les autres domaines de la vie. [\[78\]](#)

L'histoire témoigne que des commerçants musulmans semblables à ceux-là furent la cause de la conversion à l'islam de vastes pays lointains, tels l'Indonésie, le Soudan et d'autres encore, et ceci, sans

l'intervention d'armées conquérantes, contrairement à ce que prétendent ceux qui n'ont pas su lire l'histoire correctement.

Dieu dit également : ([...] et Nous avons mis dans le cœur de ceux qui le (c'est-à-dire Jésus) suivirent crainte et miséricorde. L'ascétisme qu'ils inventèrent, Nous ne le leur avons nullement prescrit. Ils étaient censés rechercher l'agrément de Dieu, mais ils ne l'observèrent pas comme il se devait. [...])[\[79\]](#)

Mohammed, le Prophète de l'Islam, donna le meilleur des exemples concrets d'équilibre entre spiritualité et matérialisme, à tel point qu'il se

mettait en colère quand quelqu'un s'opposait à la nature humaine et à la voie [d'équilibre] des Prophètes et Messagers. On lui rapporta ainsi un jour que certaines personnes firent un serment solennel à Dieu de s'abstenir de dormir la nuit [pour prier], de se marier, et de manger et boire la journée [pour jeûner]. Il prit alors une position stricte pour défendre la voie du juste milieu qu'il avait été chargé d'enseigner :

Anas ibn Malik rapporta que trois membres des familles des femmes du Prophète vinrent à leur maison s'enquérir des actes d'adoration du Prophète, et lorsqu'ils en furent informés, les trouvèrent assez peu

nombreux ! Ils se dirent alors : Qui sommes-nous par rapport au Prophète, alors qu'Allah lui a pardonné ses erreurs passées et futures ? Alors, l'un d'entre eux dit : Eh bien moi, je passerai toutes mes nuits en prière. Le deuxième dit : Quant à moi, je jeûnerai tous les jours et ne romprai jamais mon jeûne. Et le troisième dit : Et moi, je m'écarterai des femmes et ne me marierai pas. Alors, le Prophète arriva et dit : « Est-ce bien vous qui avez dit telle et telle chose ? Eh bien [sachez], par Allah, que je suis celui d'entre vous qui craint le plus Allah et Le vénère le plus, mais cela ne m'empêche pas de jeûner [un jour] et de manger [un

autre], de prier [une partie de la nuit] et de dormir [l'autre], et de me marier aux femmes ; celui, donc, qui se détourne de ma voie ne fait pas partie de moi (de ma communauté) »[80].

Tout comme il encouragea les gens à retrousser leurs manches et à travailler pour gagner leur vie, et affirma que c'était la meilleure source de revenus. Il dit en effet : « Personne n'a mangé une meilleure nourriture que le fruit du travail de ses mains. Et David, le Prophète d'Allah - sur lui la paix – mangeait du travail de ses mains. »[81]

X - La fraternité entre l'ensemble des êtres humains

Mohammed ﷺ présenta au monde le modèle parfait de la fraternité entre les hommes et affirma qu'aucun groupe ethnique n'était supérieur à un autre, car ils font tous partie de l'espèce humaine et sont égaux dans leurs droits et leurs devoirs. Nul n'est supérieur à un autre si ce n'est par la force de sa foi et de son adoration pour Allah. Il donna à chacun de ses compagnons l'opportunité de pouvoir servir la religion et de s'en réclamer : il y avait ainsi parmi eux Soheib le Romain, Bilâl l'Éthiopien, et Salmân le Perse, l'un à côté de l'autre avec leurs frères Arabes [\[82\]](#).

Mohammed vécut dans une société dominée par l'esprit de caste, avec

une discrimination basée sur la richesse, l'origine ethnique et sociale. Cette situation n'était pas circonscrite à la péninsule arabe, mais prévalait dans le monde entier à cette époque. C'est alors que nous percevons l'avancée extraordinaire qu'imprima Mohammed aux Arabes et aux autres habitants de la terre par les enseignements que lui révéla son Seigneur. Il appela ainsi à la fraternité et à l'égalité entre tous les êtres humains, et précisa que ce qui les différencie n'est autre que la piété, la droiture, l'utilité à la société et les bonnes actions, et que l'image extérieure, la couleur de la peau, la

noblesse de sang n'entrent pas en compte dans cette différenciation.

Les Arabes avaient l'habitude d'asservir des hommes libres à la pointe de l'épée lors des batailles, ou par ruse et trahison dans d'autres cas. Ils ne considéraient l'esclave que comme une propriété sur laquelle le maître pouvait agir à sa guise, à tel point que s'il voulait le tuer, personne ne l'aurait blâmé ou critiqué pour cela. Les femmes asservies étaient contraintes à se prostituer pour enrichir leur maître, et les esclaves étaient emmenés aux durs travaux comme on y mène le bétail. Et le plus étonnant était qu'aucune voix ne se faisait entendre parmi les esclaves

pour protester et contester ces traitements.

Mais quoi de plus normal, puisqu'eux-mêmes considéraient cela comme la loi et le cours normal des choses.

Mohammed ﷺ fit alors évoluer cette société en déclarant ouvertement et sans relâche, par révélation divine, que cette ségrégation et ces traitements n'avaient pas lieu d'être. Parmi ce qu'il reçut comme révélation à ce sujet, **il y a la parole d'Allah : (Ô vous les hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous fassiez**

connaissance. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah sait tout et Il est Clairvoyant.)[\[83\]](#)

Il détailla également l'origine de la création des hommes dans plusieurs versets du Coran, dont ceux-ci :

(Nous avons certes créé l'homme d'un extrait d'argile [...])[\[84\]](#) (C'est Lui Qui vous a créés d'argile, puis a décrété pour vous un terme, et un autre terme est fixé auprès de Lui. Pourtant, vous doutez encore !)[\[85\]](#)

Le Prophète Mohammed ﷺ déclara : « Ô vous les gens ! Votre Seigneur est un et votre père (Adam) est un. L'Arabe n'est pas supérieur au non-

Arabe, et le non-Arabe n'est pas supérieur à l'Arabe, tout comme le Blanc n'est pas supérieur au Noir, ni le Noir ne l'est sur le Blanc, si ce n'est par la piété »[\[86\]](#). Il dit aussi : « Les hommes sont les fils d'Adam, et Adam a été créé d'argile »[\[87\]](#).

Conclusion

Chacun des dix points traités pourrait être davantage développé et détaillé, et les preuves qu'il serait possible de citer pour étayer chacun de ces points sont beaucoup plus nombreuses que celles qu'il a été possible de mentionner dans cette parution.

Il y a aussi encore beaucoup d'autres contributions que Mohammed a apportées à l'humanité et que des chercheurs orientaux et occidentaux objectifs ont détaillées après avoir étudié la vie de cet immense Prophète. Leurs témoignages sont les fruits d'un travail basé sur la science et la recherche objective, et ceci n'est ni plus ni moins que la spécificité de la recherche scientifique ciblée, qui permet d'aboutir à des résultats authentiques, exempts de tout ajout ou de toute diminution.

Pour plus d'informations sur ce sujet, [il est possible de consulter le site internet du programme international de présentation du Prophète de la](#)

miséricorde : www.prophet-of-mercy.com. Le site est disponible en trois langues (**arabe, anglais et français**), et voici l'adresse de la **partie française** : www.prophet-of-mercy.com/french

Que le Salut et la Paix d'Allah soient sur notre Prophète Mohammed, sur ses frères les autres Prophètes, ainsi que sur sa famille, ses Compagnons et leurs Successeurs.

Publié par

Le bureau de prêche de Rabwah
(**Riyadh**)

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !

Cette calligraphie arabe signifie [1] « qu'Allah le couvre d'éloges et le bénisse ». Elle sera apposée à la suite du nom du Prophète Mohammed, dès que celui-ci sera mentionné, par respect et amour pour ce dernier, et non pas par adoration envers lui, étant donné que c'est Dieu seul qui est invoqué dans la formule, et non le Prophète (note du traducteur).

William James Durant (1885 - [2] 1981), dit Will Durant, fut un philosophe, un historien et un écrivain américain. Il est l'auteur de l'Histoire de la philosophie (The

Story of Philosophy), et de l'Histoire de la Civilisation (The Story of Civilization), 32 volumes qu'il mit cinquante ans à écrire avec l'aide de sa femme Ariel (note du traducteur, issue du site Wikipédia).

Will Durant, The Story of [\[3\]](#) Civilization, 13/47.

Cette calligraphie arabe signifie [\[4\]](#) « qu'Il soit sanctifié [de ce que les hommes ou les djinns peuvent Lui attribuer comme défauts ou imperfections] et qu'Il soit élevé [au dessus de cela] » (note du traducteur).

Allâh a pour signification : le dieu [\[5\]](#) unique qui Seul mérite d'être adoré. C'est aussi un des noms propres de

Dieu ; de ce fait, ce nom est utilisé par les musulmans du monde entier en lieu et place du mot « Dieu », et ceci, quelle que soit leur langue maternelle (note du traducteur).

La vache, sourate 2, verset 21. [\[6\]](#)

Le pèlerinage, sourate 22, verset [\[7\]](#)
73.

Ibn Kathîr, Al-bidâyah wa-n-[\[8\]](#)
nihâhyah (Le commencement et la
fin), 7/39.

Peintre orientaliste français [\[9\]](#)
(1861-1929) et également auteur des
ouvrages suivants : Printemps des
cœurs (1902), recueil de trois
légendes sahariennes, Fléaux de la

peinture (1904), le roman Khadra, danseuse Ouled Naïl (1910), les contes sahariens El Fiafi oua el kifar" ou "le Désert (1911), L'Orient vu de l'Occident (1922), essai sur l'orientalisme littéraire, et Pèlerinage à la Maison sacrée d'Allah (1930) (note du traducteur).

Étienne Dinet, La Vie de [\[10\]](#) Mohammed, prophète d'Allah, éd. Piazza, Paris, 1918 (note du traducteur).

Ce que les chrétiens appellent [\[11\]](#) « la rédemption par la crucifixion » (note du traducteur).

Les croyants, sourate 23, verset [\[12\]](#)
91.

Fondée en 1478 et [\[13\]](#)
définitivement abolie en 1834 ([note
du traducteur](#)).

Le Décret de l'Alhambra [\[14\]](#)
ordonne en 1492 l'expulsion des juifs
d'Espagne et est resté officiellement
en vigueur jusqu'en 1967 ([note du
traducteur](#)).

Gustave Le Bon (1841-1931) en [\[15\]](#)
donne un aperçu dans son livre La
civilisation des Arabes : « Ferdinand
avait accordé par traité aux Arabes le
libre exercice de leur culte et de leur
langue ; mais dès 1499 s'ouvrit l'ère
de ces persécutions qui devaient se
terminer au bout d'un siècle par leur
expulsion. On commença par les

baptiser de force ; puis, sous le prétexte qu'ils étaient alors chrétiens, on les livra à la sainte inquisition qui en brûla le plus qu'elle put. L'opération marchant avec lenteur, en raison de la difficulté de brûler plusieurs millions d'individus, on tint conseil sur la façon de purger le sol de l'élément étranger. Le cardinal-archevêque de Tolède, inquisiteur général du royaume, homme d'une grande piété, proposa de passer au fil de l'épée tous les Arabes non convertis, y compris les femmes et les enfants. Le dominicain Bleda fut plus radical encore. Considérant avec raison qu'on ne pouvait savoir si tous les convertis étaient bien chrétiens du

fond du cœur, et observant justement qu'il serait d'ailleurs facile à Dieu de distinguer dans l'autre monde ceux qui méritaient l'enfer de ceux qui ne le méritaient pas, le saint homme proposa de couper le cou à tous les Arabes, sans aucune exception. [...] et il faut bien avouer que, parmi les conquérants barbares les plus féroces, il n'en est pas un ayant eu d'aussi cruels massacres à se reprocher. »
Gustave Le Bon, La civilisation des Arabes, livre III, p. 138-139 dans le fichier électronique sous format Word, et p. 200 dans l'édition papier (note du traducteur). de 1980
La vache, sourate 2, verset 256.[\[16\]](#)

La caverne, sourate 18, verset [\[17\]](#)
29.

L'éprouvée, sourate 60, verset 8. [\[18\]](#)

Rapporté par Al-Bukhârî. [\[19\]](#)

Rapporté par Abû Dawud et [\[20\]](#)
déclaré authentique par Al-Albânî
(note du traducteur).

La famille d'Imrân, sourate 3, [\[21\]](#)
verset 77.

Rapporté par Abû Dawud et [\[22\]](#)
déclaré authentique par Al-Albânî
(note du traducteur).

Rapporté par Muslim. [\[23\]](#)

Rapporté par Bukhârî. [\[24\]](#)

Rapporté par Bukhârî. [\[25\]](#)

Rapporté par Bukhârî. [\[26\]](#)

Le début du hadith est le [\[27\]](#)
passa devant ﷺ suivant : Le Prophète
un chameau [affamé] dont le ventre
avait rejoint le dos. **Il dit alors :**

« Craignez Dieu en ce qui concerne
ce bétail qui ne peuvent parler [...] ».

Le hadith fut rapporté par Abû
Dawud et déclaré authentique par Al-
Albânî (note du traducteur).

Les bestiaux, sourate 6, verset [\[28\]](#)
90.

La vache, sourate 2, verset 285. [\[29\]](#)

Les Prophètes, sourate 21, verset [\[30\]](#)
90.

L'expression arabe « **Ikhwatoun** [\[31\]](#)
li'allat » utilisée par le Prophète
signifie qu'ils sont des frères
consanguins et non germains parce
que fils de différentes coépouses
(note du traducteur).

Rapporté par Bukhârî. [\[32\]](#)

La table servie, sourate 5, [\[33\]](#)
versets 117-118.

Sâd, sourate 38, verset 35. [\[34\]](#)

Rapporté par Bukhârî. [\[35\]](#)

Les femmes, sourate 4, versets [\[36\]](#)
150-152.

La table servie, sourate 5, verset [\[37\]](#)
70.

La famille d'Imran, sourate 3, [\[38\]](#)
verset 112.

Rapporté par Bukhârî et Muslim. [\[39\]](#)

La table servie, sourate 5, verset [\[40\]](#)
32.

Rapporté par Bukhârî. [\[41\]](#)

Rapporté par Bukhârî et Muslim. [\[42\]](#)

Rapporté par Bukhârî. [\[43\]](#)

Rapporté par Muslim. [\[44\]](#)

Rapporté par Bukhârî. [\[45\]](#)

Rapporté par Muslim. [\[46\]](#)

Rapporté par Bukhârî et Muslim. [\[47\]](#)

Le verset en entier est le [\[48\]](#) suivant : (Et ne tuez pas vos enfants par crainte de pauvreté. C'est Nous Qui les nourrissons, tout comme vous. Les tuer, c'est vraiment un) Sourate 17, Le énorme péché. voyage nocturne, verset 31 (note du traducteur).

Le voyage nocturne, sourate 17, [\[49\]](#) verset 32.

Le verset en entier est le [\[50\]](#) suivant : (La fornicatrice et le fornicateur, affligez à chacun d'eux cent coups de fouet et ne soyez point pris de pitié pour eux dans l'exécution de la loi d'Allah, si vous croyez en Allah et au jour Dernier. Et

qu'un groupe de croyants assiste à leur punition.) La lumière, sourate 24, verset 2 (note du traducteur).

La lumière, sourate 24, verset [\[51\]](#)
23.

La lumière, sourate 24, verset 4. [\[52\]](#)

Le voyage nocturne, sourate 17, [\[53\]](#)
verset 29.

Parmi les preuves de [\[54\]](#) l'interdiction de l'usure, on peut citer les versets 275 à 281 de la sourate La vache : (Ceux qui pratiquent l'intérêt ne se lèveront le Jour du Jugement que comme celui que Satan a possédé. Ceci, parce qu'ils disent :
« Le commerce est semblable à

l'intérêt. » Alors qu'Allah a autorisé le commerce, et a interdit l'intérêt [...] Allah annule l'intérêt et fait fructifier les aumônes. Et Allah n'aime pas le mécréant pécheur [...]

278. Ô vous les croyants ! Craignez Allah, et renoncez à ce qui reste d'intérêt, si vous êtes croyants. 279.

Et si vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part d'Allah et de Son messenger. Et si vous vous repentez, vous récupérez votre capital initial. Vous ne lésez personne, et vous ne serez point lésés (note du traducteur). [...]

Ou une partie de celui-ci, fût-elle [\[55\]](#) infime. [La preuve de cette interdiction réside dans le verset](#)

suisant : (Et ne dévorez pas mutuellement et illicitement vos biens, et ne vous en servez pas pour corrompre des juges afin de dévorer par péché une partie des biens des La gens, alors que vous savez.)
vache, sourate 2, verset 188 (**note du traducteur**).

Rapporté par Bukhârî. [\[56\]](#)

Rapporté par Tirmidhî. [\[57\]](#)

Rapporté par Abû Dawud et [\[58\]](#)
Tirmidhî et déclaré authentique par
Al-Albânî (**note du traducteur**).

Le repentir, sourate 9, verset 71. [\[59\]](#)

La plume, sourate 68, verset 4. [\[60\]](#)

Les abeilles, sourate 16, verset [\[61\]](#)
90.

Le Tout-Miséricordieux, sourate [\[62\]](#)
55, verset 60.

Le verset en entier est le [\[63\]](#)
suivant : (Et rappelle-toi lorsque
Nous avons pris l'engagement des
enfants d'Israël de n'adorer qu'Allah,
d'honorer père et mère, les proches
parents, les orphelins et les
nécessiteux, d'avoir de bonnes
paroles avec les gens, d'accomplir la
prière et d'acquitter la Zakât. Mais
vous manquiez à vos engagements en
vous détournant de Nos
commandements, sauf certains

La vache, sourate 2, d'entre vous.)
verset 83 (note du traducteur).

Le verset en entier est le [\[64\]](#)
suivant : (Et si vous divorcez d'elles
sans les avoir touchées, mais après
avoir fixé une dot, donnez-leur la
moitié de ce que vous avez fixé, à
moins qu'elles ne vous en dispensent
ou que celui dont dépend la
conclusion du mariage les en
dispense ; et en faire grâce est plus
proche de la piété. Et n'oubliez pas la
bonté entre vous, car Allah voit
La parfaitement ce que vous faites.)
vache, sourate 2, verset 237 (note du
traducteur).

Al-A'râf, sourate 7, versets 199-[\[65\]](#)
200.

Rapporté par Bukhârî. [\[66\]](#)

Rapporté par Bukhârî. [\[67\]](#)

Rapporté par Ahmed et d'autres. [\[68\]](#)

Rapporté par Bukhârî et Muslim. [\[69\]](#)

Rapporté par Bukhârî. [\[70\]](#)

Al-'Alaq, sourate 96, verset 1. [\[71\]](#)

Az-zumar, sourate 39, verset 9. [\[72\]](#)

Al-mujâdilah, sourate 58, verset [\[73\]](#)
11.

L'agenouillée, sourate 45, verset [\[74\]](#)
13.

Le récit, sourate 28, verset 77. [\[75\]](#)

Un impôt annuel, prélevé sur les [\[76\]](#)
musulmans qui ont des richesses
excédentaires, et reversé au profit des
pauvres et des nécessiteux entre
autres. (Note du traducteur).

La lumière, sourate 24, verset [\[77\]](#)
37.

Dans les domaines de l'activité [\[78\]](#)
humaine autres que celui du
commerce (note du traducteur).

Le fer, sourate 57, verset 27. [\[79\]](#)

Rapporté par Bukhârî et Muslim. [\[80\]](#)

Rapporté par Bukhârî. [\[81\]](#)

On peut aussi citer Abdoullah [\[82\]](#)
Ibn Salem le Juif ou le Négus
l'Abyssinien... (Note du correcteur)

Les appartements, sourate 49, [\[83\]](#)
verset 13.

Les croyants, sourate 23, verset [\[84\]](#)
12.

Les bestiaux, sourate 6, verset 2. [\[85\]](#)

Hadith authentique rapporté par [\[86\]](#)
l'imam Ahmad.

Rapporté par At-Tirmidhi, jugé [\[87\]](#)
« bon » par Al-Albânî et d'autres
(note du traducteur).